

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO E-2799

AVIS est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté à la séance extraordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 17 décembre 2020 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 avril 2021 :

Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2799)

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau.

Ce règlement est entré en vigueur le 23 avril 2021.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 19 mai 2021.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

COMING INTO FORCE
BY-LAW NUMBER E-2799

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the special sitting of the Lachine borough council held on December 17, 2020 and was approved by the ministre des Affaires municipales et de l'Habitation on April 23, 2021:

Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2799)

This by-law may be consulted at the borough hall during business hours.

This by-law came into force on April 23, 2021.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this May 19, 2021.